

Monsieur Simon Jolin-Barrette Leader parlementaire du gouvernement Édifice Pamphile-Le May 1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39 Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente donne suite aux questions inscrites au feuilleton du 15 février 2022 de la députée de Sherbrooke, M^{me} Christine Labrie, concernant le soutien financier accordé aux organismes admissibles au Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).

Tout d'abord, le ministère de l'Éducation reconnaît l'importance du rôle joué par les organismes communautaires et a investi, en 2021 2022, une somme récurrente de 29,52 M\$ dans le PACTE. Par ailleurs, nous sommes conscients des grands besoins exprimés par les organismes communautaires et sommes constamment en recherche de solutions pour qu'ils aient un soutien suffisant à la réalisation de leur mission.

Concernant le soutien financier des organismes admissibles en attente d'accréditation au PACTE, nous avons le plaisir de vous informer que les travaux relatifs au Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) ont permis d'accorder un premier financement au Regroupement des écoles de la rue accréditées du Québec, soit l'un des 14 organismes figurant sur la liste des organismes admissibles en attente d'un premier financement à la mission globale. De plus, tous les organismes admissibles au PACTE peuvent annuellement soumettre un projet afin d'obtenir le financement nécessaire à sa réalisation. À cet effet, un appel de projets a été lancé le 14 février 2022.

En ce qui a trait au rehaussement du financement des organismes communautaires soutenus dans le cadre du PACTE, nous avons récemment annoncé un soutien financier additionnel de 7,92 M\$ destiné à ces organismes en 2021-2022.

Cela témoigne de la volonté de soutenir la mission globale de ces organismes et de répondre à leurs préoccupations.

Nous vous prions d'agréer, cher collègue, nos salutations distinguées.

Le ministre,

Jean-François Roberge

Jea- Prayora Refe